

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE GASSIN DU 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqués le 29 mars 2023, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Présidente du CCAS.

Présidente de séance : Anne-Marie WANIART

<u>Présents</u>: WANIART Anne-Marie, Présidente, VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, PEYNE Stéphane

Absente ayant donné pouvoir : MARCELLINO Anne-Marie à VILLETTE Séverine

Absent excusé: MARQUES Florian

Arrivée de Virginie BONNANT à 10h 05.

Conformément à l'article R.123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Nathalie FILIGHEDDU a été nommée secrétaire de séance.

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 novembre 2022
- 2. Approbation du compte de gestion du receveur 2022
- 3. Adoption du compte administratif 2022
- 4. Adoption du budget primitif 2023
- 5. Projet référencement CCAS SOLIGUIDE
- 6. Suivi des dossiers en cours
- 7. Affaires diverses

Décisions 06/2022, 01/2023 et 02/2023

9h30 : le quorum étant atteint, ouverture de la séance.

1 - Le procès-verbal de la précédente séance du 29 novembre 2022 est adopté.

## 2 - Approbation du compte de gestion du receveur 2022

Madame Anne-Marie WANIART, Présidente, rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil d'administration du CCAS ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

# 3 - Adoption du compte administratif 2022

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, préside, Anne-Marie WANIART présente le compte administratif aux membres du Conseil d'Administration.

Le compte administratif du CCAS pour l'année 2022 s'établit ainsi :

Dépenses :

14896, 82 €

Recettes:

26511, 00 €

Soit un excédent de fonctionnement 2022 :

11614, 18 €

Excédent reporté 2021 :

24 889, 02 €

**RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE: 36503, 20 €** 

Hors de la présence de Madame Anne-Marie WANIART, Présidente, les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuvent le compte administratif du budget du CCAS pour l'année 2022.

### 4 - Adoption du budget primitif 2023

Madame Anne-Marie WANIART, Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration les conditions dans lesquelles le budget primitif a été préparé.

Les membres du Conseil d'Administration, ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent le budget primitif de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 50 000, 20 €.

### 5 - Projet référencement CCAS SOLIGUIDE

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, expose aux membres du Conseil d'Administration :

« Soliguide » est un outil numérique porté par l'association Solinum, association à but non lucratif qui développe des solutions innovantes pour outiller les acteurs de la solidarité.

Il s'agit d'une plateforme qui référence les lieux et services utiles et accessibles aux personnes en difficultés.

Devant le constat d'un besoin accru d'orientation face à un vrai problème d'accès à l'information, la mission de Soliguide est d'orienter toutes les personnes en situation difficile vers les structures qui pourraient les aider.

Le format numérique règle le problème de la mise à jour des informations : chaque adhérent s'engage à mettre à jour les informations relatives aux services qu'il gère.

Cet outil, financé notamment dans le cadre de France Relance, est en cours de déploiement dans toute la France.

Le CCAS de Gassin a, donc, été sollicité pour y référencer ses services, dans le cadre de la charte ASIP signée avec les services du Département.

Les membres du Conseil d'Administration sont ainsi invités à se positionner sur le référencement des services du CCAS sur cette plateforme.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, émettent un avis favorable au référencement des services portés par le CCAS de Gassin sur cette plateforme qui leur semble être un outil intéressant.

#### 6 - Suivi des dossiers en cours

#### > Suivi de la personne sans domicile stable hébergée sur la commune

La personne sort tout juste d'hospitalisation et est sous assistance oxygène.

Poursuite de l'accompagnement par Itinova qui l'aide pour son autonomie dans la gestion alimentaire. Le Tribunal Administratif doit être saisi dans le cadre du DALO. La personne veut bien quitter le Golfe de Saint-Tropez; elle est en train de comprendre qu'elle est malade.

Arrivée de Virginie BONNANT à 10h 05.

# Retour sur le dispositif des mutuelles communales (bilan au 15 mars 2023)

Quelques statistiques des deux organismes qui interviennent dans ce cadre :

### Statistiques AXA:

- -17 devis
- -12 rendez-vous
- -7 contrats

### Statistiques EMOA:

- -35 devis
- -26 rdv
- -8 contrats santé
- -4 contrats IARD
- -3 contrats prévoyance

Ce qui permet de mesurer le besoin qu'il pouvait y avoir dans ce domaine.

### ➤ Ateliers ASEPT-PACA

Suite à la convention signée peu avant la crise sanitaire avec l'ASEPT PACA, l'organisme a transmis au CCAS les différents ateliers et conférences disponibles pour nos administrés. La liste est relativement longue :

- Seniors au volant
- Prevention des chutes, gestes de 1er secours
- S'informer sur les situations de deuils
- Bienvenue à la retraite!
- Cap bien-être
- Gym douce
- Marche active
- Expression théâtrale
- « Vitalité », l'atelier des bons réflexes
- Le yoga du rire
- Form'équilibre
- Mémoire
- Nutrition et éveil corporel
- Sommeil
- Seniors du Web
- Les 5 sens
- Le bien-être par la sophrologie
- Le bien-être par le mouvement et la relaxation
- Yoga douceur
- Conférence et dépistage : la santé, c'est le pied
- Conférence : les clés du bien vieillir
- Conférence : les 5 sens (stimulation, préservation)
- Conférence : prévention des AVC
- Conférence : être soi après tout
- Conférence : la santé bucco-dentaire des séniors
- Conférence : « les nouvelles technologies, quels impacts sur notre cerveau ? »

Il est donc convenu d'envoyer cette liste aux membres du Conseil d'Administration afin d'effectuer un choix de 5 ateliers / conférences ; ces propositions seront ensuite envoyées aux gassinois lors de la diffusion du plan canicule pour inscriptions.

#### Colis de fin d'année

Les membres, sur proposition de Madame la Présidente, souhaitent rester sur une commande de 350 colis de Noël, tout en passant à 20 le nombre de colis pour les personnes en établissements.

M. PEYNE, représentant de la Mission Locale, propose, dans le cadre de l'action sociale et solidaire du CCAS, une action au sein du CFA des 3 Caps de la Croix Valmer, ouvert en 2021. Une réflexion est envisagée sur la confection de petits gâteaux apéritifs par les jeunes du centre, gâteaux qui seraient intégrés dans le colis. Ainsi, l'association choisie pour la réalisation des colis pourrait reverser 3€/colis et ainsi aider à payer le permis de conduire des jeunes, avec un conditionnement possible par l'IME Sylvabelle sur la Croix Valmer.

## > Guide Santé et Bien-être

Quelques membres ont répondu pour la rédaction des articles du guide santé et bien-être. A ce jour, le groupe rédactionnel se compose donc de Séverine VILLETTE, Eliane CARBONEL, Elisabeth DIGNAC, Gisèle GIBELIN et Anne-Marie MARCELLINO.

La parution étant prévue pour juillet 2023, les textes doivent parvenir à COM 2000 autour de la mimai. Une réunion est à prévoir avec le groupe autour du 24/25 avril 2023 pour débuter la rédaction.

#### « Papibus »

Pour la première fois et à leur demande, les utilisateurs du « papibus » (qui transporte les personnes âgées du village pour faire leur courses) se sont rendus, vendredi 7 avril, au Leclerc de Cogolin. Ce nouvel itinéraire a été très apprécié.

### 7 - Affaires diverses

#### Décisions prises par délégation

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont informés des décisions prises en vertu de la délégation à la Présidente/Vice-présidente et ce dans le cadre de l'attribution de secours d'urgence ou d'aides présentant un caractère urgent, à savoir :

1. Une prise en charge de loyer, pour un montant de 350,69 €, a été attribuée le 5 décembre 2022 pour une personne seule, présentant des difficultés financières,

- 2. Deux bons alimentaires de 100 € ont été attribués le 9 janvier 2023 pour une personne seule, présentant des difficultés financières,
- 3. Une prise en charge de loyer, pour un montant de 350,69 €, a été attribuée le 3 avril 2023 pour une personne seule, présentant des difficultés financières.

Concernant les secours d'urgence et au vu des situations de plus en plus difficiles, il peut être envisagé des secours d'urgence avec possibilité de remboursement avec échéanciers. C'est inscrit dans le Règlement Intérieur du CCAS.

D'autre part, le CCAS va se renseigner sur la possibilité de disposer, à nouveau, « du panier de 1ères nécessités », comme cela avait été le cas pendant la pandémie (panier d'un montant de 50 € avec le nécessaire pour une semaine auprès du Drive du Géant Casino).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.

La secrétaire, Nathalie FILIGHEDDU La Présidente, Anne-Marie WANIART

Procès-verbal approuvé lors de la séance du Conseil d'Administration du CCAS du 19 octobre 2023.